

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1100 du 8 novembre 1948

n° 1100

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO

n° 11 du 30/11/1948

Date de publication

8 novembre 1948

Date du numéro

30 novembre 1948

TEXTE INTÉGRAL

Sont promus au point de vue solde et ancienneté, pour compter du 1er juillet 1948, les agents auxiliaires ci-après : Le Commis administratifs. Moussa (mar, 11e échelon (sûreté) Othman Wais, 11e échelon (cercle Djibouti). 2e Agents techniques. Mansour Simon, 18e échelon (imprimerie) : Mohamed Aoued, 11e échelon (imprimerie) ; Med Abdallah Soubaï, 11e échelon (imprimerie Tahed Houssein, 11e échelon (sûreté) 3e Infirmier, Omar Mohamed. 8e échelon: (service vétérinaire). 4e Chefs de quartier, Ahmed Hassan, chef du quartier 2, 7e échelon : Darar Guedi, chef du quartier 6, 7e échelon Cheik Tayeb Abdourahman, adjoint du ladi, 17e échelon (cercle de Djibouti).